

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-sixième session
Genève, 4 – 8 mai 2026

RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET INTITULÉ "DONNER LES MOYENS AUX PETITES ENTREPRISES DE SE DEVELOPPER GRACE A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE : ELABORER DES STRATEGIES EN FAVEUR DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES OU DES MARQUES COLLECTIVES APRES L'ENREGISTREMENT"

établi par le Secrétariat

1. Les annexes du présent document contiennent le rapport d'achèvement du projet intitulé "Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement". Le rapport couvre l'intégralité de la période de mise en œuvre du projet, qui s'est étendue de novembre 2022 à décembre 2025.

2. *Le comité est invité à prendre note des informations qui figurent dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_4_10_11_01
<u>Intitulé</u>	Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement
Recommandations du Plan d'action pour le développement	Recommandations n ^{os} 1, 4, 10 et 11.
<u>Budget du projet</u>	Budget total du projet : 592 300 francs suisses au titre des dépenses autres que les dépenses de personnel.
<u>Durée du projet</u>	39 mois (durée initiale de 36 mois + prolongation de trois mois convenue à la trente-troisième session du CDIP)
<u>Principaux secteurs/domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur de mise en œuvre : Marques et dessins et modèles. Autres secteurs concernés : Développement régional et national.
<u>Brève description du projet</u>	<p>L'objectif de ce projet est d'élaborer des outils et initiatives de renforcement des capacités afin de donner les moyens aux utilisateurs ou titulaires d'indications géographiques ou de marques collectives ou de certification des pays en développement d'utiliser efficacement leur droit de propriété intellectuelle après l'enregistrement.</p> <p>Tout en étant axé sur certaines indications géographiques et marques collectives ou de certification existant dans les pays en développement participants, le projet permettra d'établir des stratégies, des plans et des outils qui pourraient être reproduits par d'autres utilisateurs ou titulaires d'indications géographiques ou de marques collectives ou de certification et intégrés par les autorités et parties prenantes concernées dans un cadre national ou régional.</p>
<u>Chef de projet</u>	Mme Alexandra Grazioli, directrice, Service d'enregistrement de Lisbonne, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles
Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025	<p>4.1 : Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p>

	<p>4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.</p>
<p><u>Synthèse de la mise en œuvre du projet</u></p>	<p>On trouvera ci-après un aperçu de la mise en œuvre du projet, reposant sur la réalisation des résultats décrits dans le descriptif de projet approuvé (CDIP/27/7).</p> <p>Sélection des produits pilotes, validation de l'équipe chargée du projet et plan de mise en œuvre du projet au niveau national :</p> <p>Des produits pilotes ont été sélectionnés dans chacun des quatre pays bénéficiaires ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">• Algérie : l'indication géographique "Datte Deglet Nour de Tolga",• Brésil : l'indication géographique "Mel do Norte de Minas",• Pakistan : l'indication géographique "Sindhri Mango",• Ouganda : l'indication géographique "Rwenzori Mountains of the Moon Coffee". <p>Les plans de mise en œuvre du projet au niveau national ont été approuvés et les membres du comité national de pilotage ainsi que les coordonnateurs nationaux ont été désignés dans tous les pays bénéficiaires.</p> <p>En Algérie, une cérémonie de lancement a été organisée à Biskra en décembre 2023 à l'intention des représentants des autorités nationales et des principales parties prenantes. Elle comprenait une formation à la gestion de projet.</p> <p><u>Études nationales sur les contestations après l'enregistrement</u></p> <p>Deux experts internationaux ont été recrutés en mai 2023 afin d'élaborer la méthodologie de l'étude portant sur les défis auxquels sont confrontés les producteurs locaux qui utilisent ou détiennent une indication géographique ou une marque collective ou de certification, et d'orienter les consultants nationaux.</p> <p>En juin, les experts internationaux ont élaboré un questionnaire préliminaire afin de définir les informations que les consultants nationaux devaient recueillir dans le cadre des études.</p> <p>Les études nationales concernant le Pakistan et l'Ouganda ont été achevées en septembre 2023. Dans le cas du Brésil et de l'Algérie, les études ont été achevées en décembre 2023 et en avril 2024, respectivement. Ces quatre études ont été harmonisées et communiquées pour validation en 2025.</p> <p>La version finale de l'étude globale harmonisée a été achevée en septembre 2025 et mise à disposition dans le Catalogue des</p>

projets relevant du Plan d'action pour le développement en français, en anglais et en portugais.

Séances d'information

Des séances d'information ont été organisées dans les quatre pays bénéficiaires entre octobre 2023 et septembre 2024. Ces séances, qui ont réuni les autorités nationales, les groupements de producteurs et les parties prenantes locales, ont permis de présenter les conclusions de l'étude nationale harmonisée, d'examiner les défis liés aux contestations après l'enregistrement et de mieux faire comprendre le fonctionnement de la gestion collective des indications géographiques sélectionnées.

Au Brésil, la séance s'inscrivait dans le cadre du "Seminário de Apicultura no Norte de Minas" (Séminaire sur l'apiculture dans le nord de l'État de Minas Gerais), ce qui a permis au projet de toucher un public nettement plus large, comptant plus de 600 participants.

Au Pakistan, deux séances d'information ont été organisées. La première visait à présenter le projet et les premiers résultats de l'étude aux autorités nationales et aux parties prenantes, tandis que la seconde s'adressait directement aux producteurs afin de les sensibiliser aux indications géographiques et aux activités prévues dans le cadre du projet.

Ateliers sur la gestion collective et la gouvernance interne

Entre mars 2024 et juin 2025, une série d'ateliers nationaux consacrés à la gestion collective et à la gouvernance interne ont été organisés dans les quatre pays bénéficiaires.

En Algérie, l'atelier était axé sur la gouvernance interne et les systèmes de contrôle. Des orientations pratiques ont été fournies concernant les procédures décisionnelles, la définition des responsabilités et la mise en œuvre de mécanismes de contrôle, en coordination avec les autorités compétentes.

Au Brésil, l'atelier portait sur le renforcement des structures organisationnelles, l'amélioration des processus décisionnels et la clarification des responsabilités au sein du groupe chargé de l'indication géographique.

Au Pakistan, deux ateliers ont été organisés, réunissant les autorités publiques, les organisations de producteurs, des représentants du secteur privé et des chercheurs afin d'améliorer la compréhension de la gouvernance en matière d'indications géographiques. Une attention particulière a été accordée à la gestion et aux aspects techniques des indications géographiques sélectionnées.

En Ouganda, l'atelier a aidé l'Association des indications géographiques du Rwenzori et les institutions locales à clarifier les rôles et les responsabilités et à relever les défis pratiques liés à la gestion.

Globalement, ces activités ont permis de consolider les pratiques de gestion collective et de renforcer les systèmes de gouvernance interne dans les quatre pays bénéficiaires.

Des stratégies, des guides ou des supports de formation sont élaborés pour renforcer la gestion collective

À l'issue des ateliers, des plans d'action ont été élaborés par des experts, en étroite collaboration avec les équipes chargées du projet, afin de répondre aux besoins et de combler les lacunes en matière de gouvernance et de gestion pour les indications géographiques sélectionnées dans les pays bénéficiaires.

En Algérie, l'expert national a finalisé le plan d'action en août 2025, fournissant ainsi un cadre clair pour orienter les prochaines étapes de la mise en œuvre.

Au Brésil, un plan d'action a été établi pour combler les lacunes en matière de gouvernance et de gestion au sein de l'association CODEANM, qui supervise l'indication géographique sélectionnée. Ce plan recense les problèmes liés à la représentation, à l'inclusion, aux processus internes, à la communication et aux ressources, et propose des mesures immédiates et peu coûteuses, telles que la numérisation des documents, la communication en ligne et une transparence accrue.

Au Pakistan, un plan d'action a été établi afin de renforcer la gouvernance et la gestion de l'indication géographique sélectionnée. Une brochure multilingue a été élaborée afin de guider les producteurs tout au long du processus d'enregistrement des utilisateurs de l'indication géographique, et une vidéo animée a été réalisée en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle du Pakistan pour expliquer la procédure d'autorisation de manière claire et accessible.

En Ouganda, le plan d'action visait principalement à renforcer la gouvernance et la gestion de l'indication géographique sélectionnée. Une brochure a également été élaborée en collaboration avec l'association des producteurs de l'indication géographique afin de sensibiliser les caféiculteurs et les acheteurs locaux.

Élaboration d'une stratégie de marque et de commercialisation

Un accompagnement sur mesure a été mis en place pour renforcer l'image de marque, la promotion et la commercialisation des indications géographiques sélectionnées, grâce à des ateliers spécialisés et à des stratégies adaptées.

En Algérie, un expert en stratégie de marque collective et en commercialisation des produits d'origine a dispensé une formation et fourni une assistance technique sur mesure au groupement de producteurs de l'indication géographique sélectionnée. Ce soutien comprenait l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation et de marque développée en étroite collaboration avec les producteurs, ainsi que la rédaction d'un guide sur l'image de marque destiné à faciliter la commercialisation collective après l'enregistrement. Un dernier atelier consacré à la promotion, à la commercialisation et au contrôle a été organisé en décembre 2025 afin de consolider ces efforts.

Au Brésil, un atelier consacré à la commercialisation et à l'image de marque a été organisé en mars 2025, en présence de producteurs et de partenaires locaux. Les séances ont porté sur la définition de la proposition de valeur de l'indication géographique, le renforcement de l'identité de marque, l'amélioration de la communication avec les acheteurs et l'identification de mesures concrètes visant à renforcer le positionnement sur le marché. Par la suite, la stratégie de marque de l'indication géographique a été finalisée, définissant les messages clés, les marchés cibles et les actions promotionnelles prioritaires.

En Ouganda, un atelier sur la commercialisation et l'image de marque organisé en mai 2025 avec des producteurs et des partenaires locaux a abouti à l'élaboration d'une stratégie de commercialisation et d'image de marque visant à renforcer le positionnement de l'indication géographique sur le marché, à définir des messages clés à l'intention des acheteurs et à identifier les actions promotionnelles prioritaires.

Activités de sensibilisation

Dans tous les pays bénéficiaires, du matériel de sensibilisation a été élaboré afin d'améliorer la visibilité, la notoriété et le positionnement sur le marché des indications géographiques sélectionnées.

En Algérie, en collaboration avec les consultants nationaux, un ensemble complet de supports de sensibilisation a été élaboré, comprenant une vidéo d'animation, une vidéo de type documentaire, une nouvelle identité visuelle et de nouveaux logos, un manuel présentant la marque ainsi qu'un site Web spécifique.

Au Brésil, le groupement de producteurs de l'indication géographique a participé aux salons "Origens Brasileiras" et "Superminas", renforçant ainsi sa visibilité et ses interactions avec les consommateurs et les acheteurs. Un ensemble complet de supports promotionnels a été élaboré, comprenant une vidéo de style documentaire, une vidéo d'animation, un nouveau logo, un manuel présentant la marque, un site Web

spécifique consacré à l'indication géographique et des pages sur les réseaux sociaux.

Au Pakistan, une animation de style dessin animé, une vidéo promotionnelle de style documentaire et un site Web spécifique consacré à l'indication géographique ont été créés pour l'indication géographique sélectionnée. Ces supports ont accompagné la cérémonie de lancement de l'indication géographique qui visait à la promouvoir auprès du grand public et des principales parties prenantes nationales et internationales.

En Ouganda, une vidéo promotionnelle de style documentaire, un dessin animé et un site Web spécifique ont été réalisés pour l'indication géographique "Rwenzori Mountains of the Moon Coffee". Ces outils, associés aux pages consacrées à l'indication géographique sur les réseaux sociaux, ont permis de renforcer la communication auprès des producteurs, des acheteurs et des consommateurs, et ont contribué au succès de la cérémonie de lancement de l'indication géographique. Une conférence nationale sur les indications géographiques s'est tenue à Kampala en novembre 2024, en collaboration avec le Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda (URSB), à l'intention des acteurs des secteurs public et privé. En octobre 2025, cette indication géographique a fait l'objet d'une nouvelle campagne de promotion lors de la "East African Coffee Markets and Conference" au Kenya, offrant ainsi une visibilité régionale et des occasions d'échanger avec des acheteurs internationaux et des partenaires du secteur.

Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de systèmes de contrôle et de certification rentables

Des actions ciblées ont été menées afin de renforcer les systèmes de contrôle et de certification des indications géographiques sélectionnées, en mettant l'accent sur des solutions pratiques et rentables, adaptées aux contextes nationaux.

Au Brésil, des réunions ont été organisées avec un fournisseur de solutions de traçabilité infonuagiques afin d'étudier une solution de haute technologie susceptible d'être reproduite dans tous les pays bénéficiaires. Grâce au soutien du Service brésilien de soutien aux micro et petites entreprises (SEBRAE), des progrès ont été réalisés dans la vérification des plans de contrôle existants et la mise à jour des listes de producteurs. Afin de poursuivre la mise en œuvre du système, deux consultants nationaux ont été engagés pour examiner et mettre en œuvre le plan de contrôle de l'indication géographique. Des mesures de contrôle ont été appliquées pendant la saison des récoltes de 2025.

Au Pakistan, un atelier consacré aux contrôles a été organisé avec la participation de l'autorité de contrôle, de l'Office de la propriété intellectuelle du Pakistan et des parties prenantes concernées. Il visait principalement à élaborer un plan de

	<p>contrôle concret pour l'indication géographique sélectionnée et à définir les rôles et responsabilités des différentes institutions. Un consultant national a ensuite été mandaté pour constituer une base de données des utilisateurs potentiels de l'indication géographique et rédiger un rapport d'expertise sur les modifications éventuelles à apporter au cahier des charges de l'indication géographique sélectionnée. Les principaux producteurs de mangues ont participé à un atelier sur la gouvernance interne afin d'examiner le cahier des charges et d'approfondir leurs connaissances sur le système des indications géographiques et les procédures d'autorisation.</p> <p>En Ouganda, un atelier consacré aux systèmes de contrôle et de certification s'est tenu en mai 2025, parallèlement à l'atelier sur la commercialisation et l'image de marque. Un plan de contrôle rentable a été élaboré avec la participation des autorités nationales et de l'association des producteurs de l'indication géographique. Des formulaires de traçabilité et des listes actualisées de producteurs ont été élaborés afin de faciliter la mise en œuvre concrète des systèmes de contrôle.</p> <p><u>Atelier transnational sur la gouvernance et la commercialisation des indications géographiques</u></p> <p>En novembre 2025, un atelier a été organisé à l'OMPI, à Genève (Suisse), à l'intention des équipes chargées du projet et des producteurs d'Algérie, du Brésil, du Pakistan et d'Ouganda, afin de favoriser les échanges entre les pays et de procéder à un examen conjoint des résultats du projet. Cet atelier a mis l'accent sur la gouvernance interne, les systèmes de contrôle, ainsi que la commercialisation et l'image de marque, et a constitué le principal forum pour la présentation des conclusions consolidées et l'examen des résultats techniques et promotionnels finalisés.</p> <p>Il a été accompagné d'une exposition et d'une dégustation organisées lors de la trente-cinquième session du CDIP, ce qui a permis de sensibiliser les membres du comité.</p>
<p><u>Principaux résultats et effets du projet</u></p>	<p>✓ Les autorités nationales, les groupements de producteurs et les autres parties prenantes ont pris davantage conscience de l'existence des indications géographiques et de leurs avantages potentiels grâce aux actions d'information, aux consultations et aux activités de sensibilisation menées dans les quatre pays bénéficiaires.</p> <p>✓ Les ateliers de formation ont permis aux participants de mieux comprendre les principes de la gestion collective des indications géographiques (ou des marques collectives ou de certification pour les produits d'origine), notamment les rôles et les responsabilités, ainsi que l'importance d'une prise de décision coordonnée au sein des groupements de producteurs.</p> <p>✓ Les producteurs locaux et les petites entreprises ont été initiés aux éléments clés des systèmes des indications géographiques</p>

	<p>(ou des systèmes de marques collectives ou de certification pour les produits d'origine), tels que les mécanismes de gouvernance interne, les outils de contrôle de base et le respect des cahiers des charges.</p> <p>✓ La sensibilisation du public aux indications géographiques a été renforcée grâce à l'élaboration et à la diffusion de brochures, de vidéos, de sites Web spécifiques et d'actions de promotion. Ces actions ont mis en avant les qualités distinctives des produits et ont fait prendre conscience à un large public de l'intérêt de la protection des indications géographiques.</p> <p>✓ Le soutien en matière de commercialisation et de stratégie de marque, notamment au Brésil et en Ouganda, a permis de fournir aux groupements de producteurs de produits bénéficiant d'une indication géographique des conseils sur la manière de mettre en avant les qualités liées à l'origine sur le marché, jetant ainsi les bases d'un développement futur.</p> <p>✓ Les échanges régionaux et internationaux, notamment l'atelier organisé à l'OMPI en novembre 2025 et la participation à des manifestations nationales et régionales, ont favorisé le partage des connaissances et permis aux participants de mieux comprendre les bonnes pratiques en matière de gouvernance, de systèmes de contrôle et de sensibilisation concernant les indications géographiques.</p>
<p><u>Expérience acquise et enseignements tirés</u></p>	<ol style="list-style-type: none">1. Une collaboration constante avec les coordonnateurs nationaux s'est avérée essentielle pour faire avancer les activités. Lorsque les coordonnateurs ont été maintenus et que les canaux de communication ont été préservés, la mise en œuvre s'est déroulée plus harmonieusement. Cependant, les changements fréquents au sein des équipes nationales ou les interruptions dans les canaux de communication ont entraîné des retards tout au long du cycle du projet.2. La précision et l'exhaustivité des informations préliminaires fournies par les pays bénéficiaires ont eu une incidence directe sur la planification et l'exécution du projet. Lorsque les informations initiales étaient incomplètes, des ajustements ont dû être apportés au cours de la mise en œuvre. Cela a mis en évidence l'importance d'un processus d'évaluation et de vérification plus rigoureux dès le lancement du projet.3. Les différences entre les cadres juridiques nationaux et les niveaux de préparation institutionnelle ont eu une incidence sur la pertinence et l'efficacité des activités. Une approche plus souple et mieux adaptée à chaque pays permettrait de mieux aligner le contenu technique du projet sur le contexte réglementaire et institutionnel de chaque pays.4. Les rencontres en présentiel, en particulier les premiers contacts avec les groupements de producteurs et les acteurs locaux, se sont révélées plus efficaces que les interactions virtuelles. Les visites sur le terrain ont permis d'instaurer un

	<p>climat de confiance, de clarifier les attentes et de mieux cerner la réalité des producteurs, ce qui s'est avéré essentiel pour concevoir des interventions concrètes et crédibles.</p> <p>5. Les groupements de producteurs qui avaient participé activement à la phase d'enregistrement de l'indication géographique se sont montrés plus dynamiques et se sont impliqués plus volontiers dans les activités du projet. Ils ont également fait preuve d'une motivation plus forte à utiliser les indications géographiques comme outil de développement.</p> <p>6. Les producteurs se sont montrés plus réactifs lorsque les activités du projet étaient associées à des perspectives commerciales concrètes. Les manifestations à forte visibilité, les supports promotionnels et les interactions avec les acheteurs ont suscité un intérêt accru et un engagement durable, confirmant ainsi que les interventions concrètes et axées sur le marché renforcent considérablement l'adhésion aux initiatives de gestion collective.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Les risques ci-après ont été recensés au cours de la mise en œuvre du projet. Des stratégies d'atténuation ont également été recensées et mises en œuvre.</p> <p><u>Risque n° 1</u> : Résistance au changement de la part de certains producteurs et groupements de producteurs locaux en ce qui concerne leurs pratiques de production et de commercialisation et la mise en œuvre du système collectif de gestion de la qualité pour les produits d'origine.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 1</u> : Mener des campagnes d'information et de sensibilisation à fort impact sur les avantages comparatifs de l'utilisation des indications géographiques et des marques collectives ou de certification et du système collectif de gestion de la qualité connexe.</p> <p><u>Risque n° 2</u> : Conflits possibles au sein du groupement de producteurs, qui pourraient retarder la bonne mise en œuvre de la gestion collective de l'indication géographique ou de la marque collective ou de certification et du système de qualité qui y est associé.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 2</u> : Lancer un processus de sensibilisation auprès des autorités locales et des producteurs locaux, en soulignant les conséquences du manque d'organisation sur la réalisation des initiatives collectives.</p> <p><u>Risque n° 3</u> : Capacité institutionnelle limitée des groupements de producteurs s'agissant d'établir des systèmes de gestion collective pour l'indication géographique.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 3</u> : Dispenser des formations spécialement adaptées aux groupements de producteurs sélectionnés pour accroître leur capacité de gérer et mettre en œuvre efficacement des systèmes de gestion collective.</p>

	<p><u>Risque n° 4</u> : Survenue de changements au niveau des autorités nationales et des coordonnateurs nationaux, se traduisant potentiellement par des retards dans l'avancement du projet et par la nécessité d'apporter des modifications aux activités en cours.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 4</u> : Établir des canaux de communication solides et maintenir un dialogue suivi avec les principales parties prenantes pour garantir la fluidité des transitions et réduire les perturbations à leur minimum.</p> <p><u>Risque n° 5</u> : Possible survenue de catastrophes naturelles risquant d'engendrer des restrictions ou des perturbations et d'entraver de ce fait la mise en œuvre du projet.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 5</u> : Suivi attentif de la situation sanitaire dans chaque pays bénéficiaire en coordination avec les coordonnateurs nationaux; adaptation des modalités de mise en œuvre des activités (réunions virtuelles en priorité, minimum de déplacements), dans la mesure du possible.</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Le taux d'exécution du budget arrêté en décembre 2025, par rapport au budget total alloué aux dépenses autres que les dépenses de personnel, était de 83%.</p> <p>Des informations plus détaillées figurent à l'annexe II du présent document.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet est contenu dans l'annexe IX du document CDIP/29/2; le deuxième rapport sur l'état d'avancement du projet est contenu dans l'annexe VI du document CDIP/31/3; le troisième rapport sur l'état d'avancement du projet est contenu dans l'annexe IV du document CDIP/33/3; et le quatrième rapport sur l'état d'avancement du projet est contenu dans l'annexe III du document CDIP/35/3.</p>
<p><u>Suivi et diffusion</u></p>	<p>Il est proposé de créer une page Web de l'OMPI consacrée à ce projet afin d'y héberger la documentation relative au projet, les études nationales et les supports de sensibilisation élaborés dans le cadre de celui-ci.</p> <p>Une fois mise en ligne, cette page restera accessible et sera mise à jour, selon que de besoin.</p> <p>Toutes les informations pertinentes concernant le projet demeurent également disponibles dans le catalogue répertoriant les projets du Plan d'action pour le développement et les résultats.</p>

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Sélection de trois pays bénéficiaires en plus du Brésil	Trois pays bénéficiaires (décision fondée sur les critères de sélection énoncés dans le descriptif de projet)	Objectifs pleinement atteints : En plus du Brésil, trois autres pays bénéficiaires ont été sélectionnés, à savoir : Algérie, Ouganda et Pakistan.	****
Désignation des coordonnateurs nationaux	Désignation de coordonnateurs nationaux (un par pays bénéficiaire)	Objectifs pleinement atteints : Des coordonnateurs nationaux ont été désignés dans tous les pays bénéficiaires.	****
Plans de mise en œuvre des projets par pays	Plans de mise en œuvre des projets approuvés (un par pays bénéficiaire)	Pleinement atteint : Des plans de mise en œuvre du projet au niveau national ont été approuvés dans tous les pays bénéficiaires.	****
Séances d'information	Organisation de séances d'information	Objectifs pleinement atteints : Des séances d'information ont été organisées dans tous les pays bénéficiaires.	****
Études sur les contestations après l'enregistrement	1. Des études sur les contestations après l'enregistrement sont réalisées dans chaque pays bénéficiaire.	Objectifs pleinement atteints : Quatre études nationales ont été achevées et l'étude globale a été publiée (Sri Lanka) a été publiée sur le site Web du catalogue répertoriant les projets du Plan d'action pour le développement et les résultats.	****
	2. Des études sur les contestations après l'enregistrement sont validées par l'équipe chargée de la gestion du projet à l'OMPI et le coordonnateur national dans chaque pays bénéficiaire.		

Sélection des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification	Indications géographiques ou marques collectives ou de certification sélectionnées (une par pays bénéficiaire)	Objectifs pleinement atteints : Chaque pays bénéficiaire a sélectionné une indication géographique ou une marque collective ou de certification.	****
Stratégies, guides ou supports de formation	Élaboration de stratégies, guides ou supports de formation pour renforcer la gestion collective des indications géographiques ou marques collectives ou de certification	Objectifs pleinement atteints : Des plans d'action ont été établis pour les indications géographiques sélectionnées dans tous les pays bénéficiaires.	****
Ateliers et activités de formation sur le développement rural et local	Organisation d'ateliers et d'activités de formation avec les parties prenantes concernées et les acteurs locaux contribuant aux initiatives de développement rural et local	Objectifs pleinement atteints : Des ateliers ont été organisés dans tous les pays bénéficiaires.	****
Ateliers et activités de formation sur la gestion collective	Organisation d'ateliers et d'activités de formation avec un groupement de producteurs sélectionné sur la gestion collective du système de qualité des produits d'origine et le renforcement de la gouvernance interne	Objectifs pleinement atteints : Des ateliers ont été organisés dans tous les pays bénéficiaires.	****
Systèmes de contrôle et de certification	1. Élaboration de systèmes de contrôle et de certification	Progrès considérables : Un plan de contrôle a été établi dans tous les pays. Mise en œuvre en cours en Ouganda et au Brésil.	***
	2. Mise en œuvre des systèmes de contrôle et de certification		
Stratégie de marque et de commercialisation	1. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de marque et de commercialisation	Progrès considérables : Élaboration d'une stratégie de marque et de commercialisation au Brésil, en Ouganda et en Algérie. Mise en œuvre en cours au Brésil et en Ouganda.	***
	2. Mise en œuvre d'une stratégie de marque et de commercialisation		

Sensibilisation	1. Organisation d'activités de sensibilisation	Objectifs pleinement atteints : Des activités de sensibilisation ont été mises en œuvre et du matériel connexe a été élaboré dans chaque pays bénéficiaire	****
	2. Production de matériel de sensibilisation		

[L'annexe II suit]

Autonomiser les petites entreprises grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement

Utilisation des ressources à la fin de décembre 2025

(en francs suisses)

Catégorie de coûts	Budget du projet	Dépenses ¹	Utilisation du budget
Dépenses de personnel	–	–	–
Dépenses autres que les dépenses de personnel	592 300	491 745	83%
Total	592 300	491 745	83%

¹ Exclut les dépenses relatives à l'évaluation du projet.

[Fin de l'annexe II et du document]